



**CONCOURS DE GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE**

**SESSION 2022**

**RAPPORT DU JURY**

**VENDREDI 9 DECEMBRE 2022**

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime est organisateur du concours de Gardien-Brigadier de Police Municipale session 2022, en convention avec les cinq Centres de Gestion Normands.

Au total, 49 postes ont été ouverts pour ce concours, répartis ainsi :

Concours externe	Premier concours interne (ASVP)	Deuxième concours interne (Gendarmes Adjoints volontaires / Adjoints de sécurité de la Police Nationale)
34 postes	10 postes	5 postes

## **I – RAPPEL DU CADRE D’EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE**

Les agents de police municipale constituent un cadre d’emplois de catégorie C. Ce cadre d’emplois comprend les grades de gardien-brigadier et de brigadier-chef principal.

Les membres de ce cadre d’emplois exécutent sous l’autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999 (loi relative à la police municipale), du 15 novembre 2001 (loi relative à la sécurité quotidienne), du 27 février 2002 (loi relative à la démocratie de proximité), du 18 mars 2003 (loi relative à la sécurité intérieure) et du 31 mars 2006 (loi pour l’égalité des chances), les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l’exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu’aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

## **II – RAPPEL DES CONDITIONS D’ACCES**

**Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires d’un titre ou diplôme classé au moins 3 du cadre national des certifications professionnelles (nomenclature antérieure correspondante : V) ou d’une qualification reconnue comme équivalente à l’un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d’accès aux corps et cadre d’emplois de la fonction publique. **Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme** :

- ✓ les mères et les pères de famille d’au moins trois enfants,
- ✓ les sportifs de haut niveau, inscrits sur la liste établie par le ministre des sports.

**1<sup>er</sup> Concours interne** : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l’année du concours, des fonctions **d’agent de surveillance de la voie publique « ASVP »** ;

**2<sup>ème</sup> concours interne** : ouvert aux agents publics de l’Etat exerçant depuis au moins 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l’année du concours, les fonctions de **Volontaires des armées**, en service au sein de la gendarmerie nationale « **GAV** » et aux contractuels de droit public recrutés afin d’exercer les missions **d’adjoint de sécurité « ADS »** auprès des services actifs de la Police Nationale.

### III – ELEMENTS STATISTIQUES DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Sur les 274 candidats admis à concourir, **159 se sont présentés aux épreuves écrites**  
(soit un taux d'absentéisme de 42%)

**1/3 des candidats présents sont des femmes.**

**La moyenne d'âge est de 31 ans**

Candidat le plus jeune : **19 ans**

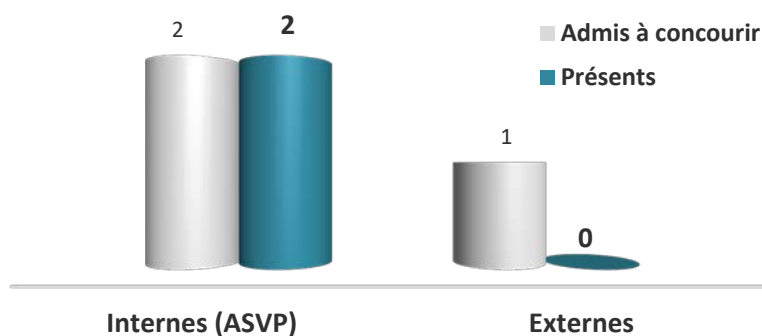
Candidat le plus âgé : **62 ans**

	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Absentéisme
<b>Concours externe</b>	<b>34</b>	263	244	<b>134</b>	<b>45 %</b>
<b>1<sup>er</sup> Concours interne « ASVP »</b>	<b>10</b>	23	18	<b>14</b>	<b>22 %</b>
<b>2<sup>ème</sup> Concours interne</b> « GAV - gendarmerie nationale » « ADS – Police Nationale »	<b>5</b>	17	12	<b>11</b>	<b>8 %</b>
<b>Total</b>	<b>49</b>	303	274	<b>159</b>	<b>42 %</b>

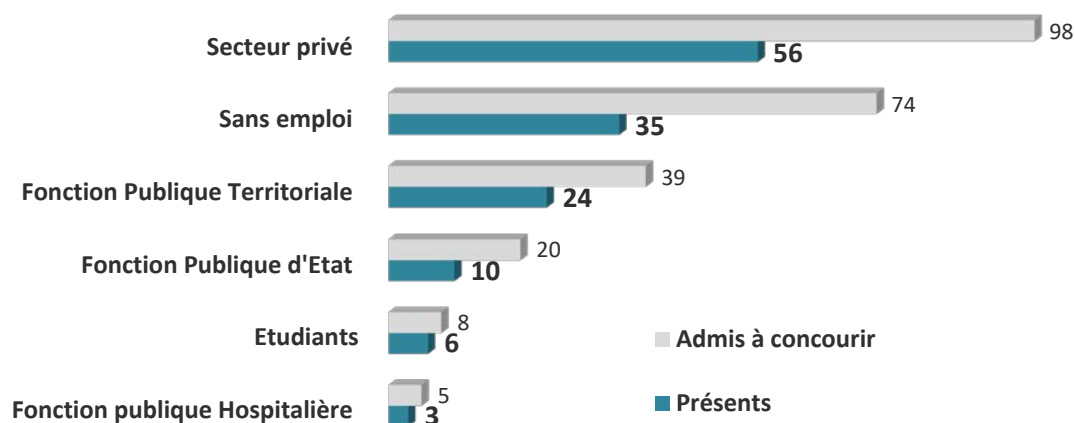
Origine géographique des candidats présents	Nombre de candidats
Seine-Maritime	78
Eure	30
Calvados	32
Manche	4
Orne	4
Hors départements Normands	11

93% des candidats présents sont originaires des départements Normands.

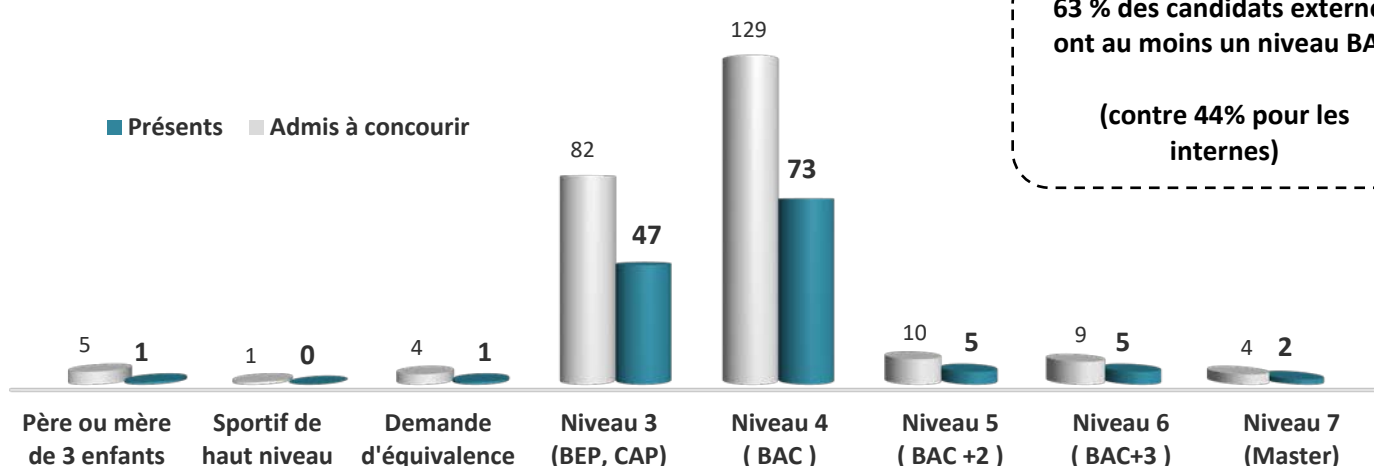
#### Candidats ayant indiqué avoir suivi la préparation du CNFPT



## Situation professionnelle des candidats externes



## Niveau d'études des candidats EXTERNES



## IV – RAPPEL DE LA NATURE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites se sont déroulées le mardi 3 mai 2022 sur deux sites :

- \* CDG76 – 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE
- \* Salle Polyvalente l'Etoile - 31-35 rue Denis Cordonnier – 76 620 LE HAVRE

### ➤ Les candidats externes ont été convoqués aux deux épreuves écrites obligatoires suivantes :

- 1) **Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement ou à un incident survenu dans un lieu public.**  
Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rédiger un rapport circonstancié à partir dudit événement (Durée : 1h30 / Coefficient 3).
- 2) **La réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte** (Durée : 1 heure / Coefficient 2).

- ### ➤ Les candidats aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> concours internes ont été convoqués à l'épreuve écrite obligatoire suivante :
- Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public.**  
Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rédiger un rapport circonstancié à partir dudit événement (Durée : 2h00 / Coefficient 3).

### Epreuve de Français (Externes)

- Note la plus basse : 2
- Note la plus élevée : 17.5
- Moyenne : **10.86**

#### Bilan global de correction - épreuve de Français :

Les résultats sont décevants, 58 % des candidats ont obtenu une note  $\leq$  à 11/20.

Les correcteurs constatent des lacunes en orthographe et un vocabulaire très approximatif. D'une manière générale, les candidats n'ont pas été en capacité de proposer des réponses analysées et argumentées.

### Epreuve de Rédaction d'un rapport

	Note la plus basse	Note la plus élevée	Moyenne
Externes	3.5	16.5	<b>10.65</b>
Internes ASVP	5	17.5	<b>12.92</b>
Internes ADS/GAV	9.5	16.5	<b>13.36</b>
		Moyenne générale	<b>12.31</b>

#### Bilan global de correction - épreuve de rédaction d'un rapport :

Candidats externes : les résultats sont moyens même si quelques copies se démarquent. Les candidats ayant obtenu une note  $\geq$  à 10/20 (62% des copies) ont relativement bien respecté le formalisme du rapport et la chronologie des faits dans le déroulé de l'intervention, avec pour les meilleures copies la mention des références réglementaires légales.

D'une manière générale, les correcteurs regrettent que les candidats n'aient pas suffisamment analysé les documents et constatent que peu de candidats ont pris des initiatives cohérentes. La majorité des rapports ne sont pas suffisamment précis notamment sur les mesures prises et l'utilisation de la caméra individuelle a rarement été mentionnée.

Enfin, les correcteurs soulignent des difficultés au niveau de l'orthographe dans de nombreuses copies avec pour certaines, une présentation négligée.

Candidats Internes : dans l'ensemble, les candidats ont maîtrisé le sujet et le rapport a été rédigé de manière professionnelle (88% des candidats ont obtenu une note  $\geq$  à 11/20). Les candidats ayant obtenu une note  $\geq$  à 15/20 ont établi un rapport avec un sens du détail et une présentation structurée.

Pour certaines copies, les correcteurs auraient apprécié un effort dans l'analyse des documents joints. Certains rapports manquaient de précisions, alors que les éléments figuraient dans les pièces jointes du sujet. (ex : absence de mention concernant l'utilisation des caméras individuelles et défaut de mise en fourrière du véhicule en infraction).

### V- DECISIONS DES MEMBRES DU JURY A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITES

**1)** Après analyse des copies signalées par les correcteurs, susceptibles de ne pas respecter la règle d'anonymat (article n°7 du Décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale), **les membres du jury décident d'annuler les copies ci-dessous pour rupture d'anonymat en raison des signes distinctifs suivants :**

- **Copie n°155 (Epreuve de Rapport) :** mention de **2 noms de rue** ne se trouvant pas dans le sujet.
- **Copie N°14 (Epreuve de rapport) :** présence d'une **signature**.

*(\*) numérotation globale des copies à l'issue des épreuves avant transmission aux correcteurs afin de conserver l'anonymat de la copie, il ne s'agit pas du numéro d'inscription du candidat.*

### Observations des membres du jury :

Les épreuves écrites doivent être anonymes. Cette règle a été rappelée par les responsables de salle. De plus, sur le sujet, il était indiqué : « ***Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.... Le non-respect des règles peut entraîner l'annulation de la copie par le jury... (...)*** »

2) Au regard des résultats obtenus par les candidats, de la sélectivité des épreuves et du nombre de postes ouverts, les membres du jury ont décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

#### **Article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013**

- ✓ Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.
- ✓ Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

TYPE DE CONCOURS	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS AUX DEUX EPREUVES	NOMBRE DE POSTES OUVERTS	SEUIL D'ADMISSIBILITE	NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES
Externe	<b>134</b>	<b>34</b>	11.5/ 20	<b>58</b>
Interne ASVP	<b>14</b>	<b>10</b>	11/ 20	<b>12</b>
Interne ADS/GAV	<b>11</b>	<b>5</b>	11/ 20	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>159</b>	<b>49</b>		<b>80</b>

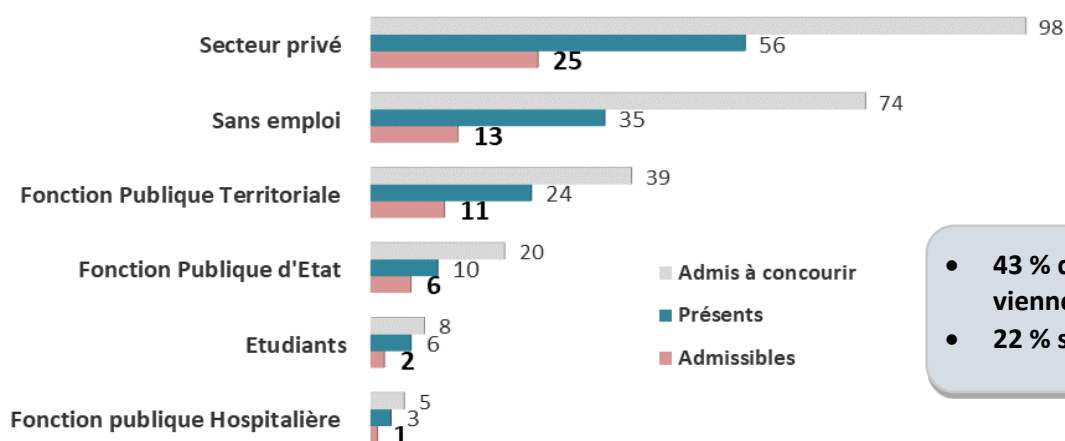
### VI – STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMISSIBLES

	Postes ouverts	Inscrits	Admis à concourir	Présents	Admissibles
<b>Concours externe</b>	<b>34</b>	263	244	134	<b>58</b>
<b>1<sup>er</sup> Concours interne « ASVP »</b>	<b>10</b>	23	18	14	<b>12</b>
<b>2<sup>ème</sup> Concours interne « ADS-GAV »</b>	<b>5</b>	17	12	11	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	303	274	159	<b>80</b>

Origine géographique des candidats admissibles	Nombre de candidats
Seine-Maritime	35
Eure	18
Calvados	18
Manche	2
Orne	2
Hors départements Normands	5

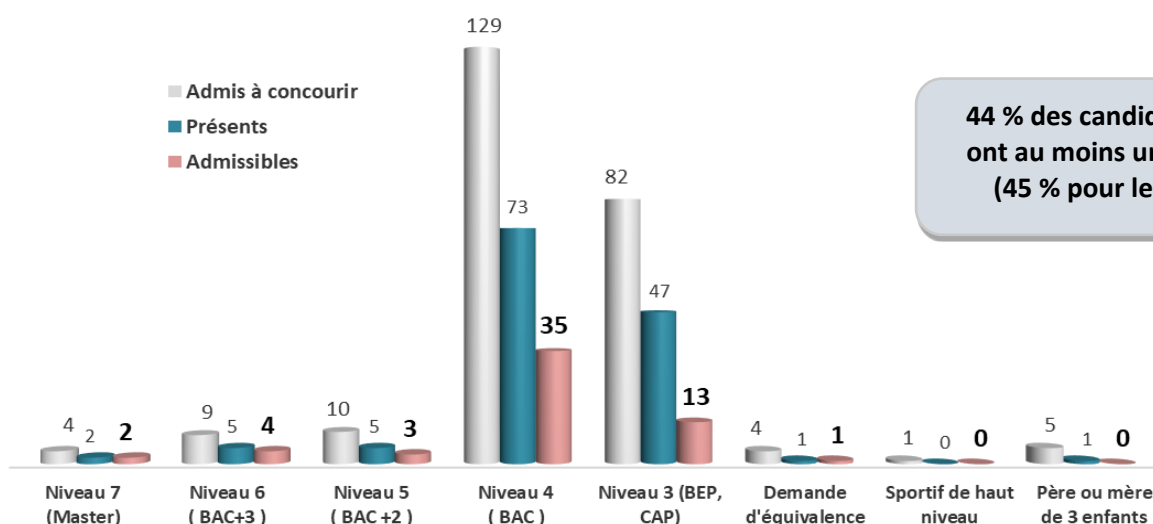
- **65 % des candidats sont des hommes.**
- **La moyenne d'âge est de 32 ans (de 19 à 62 ans)**

## Situation professionnelle des candidats externes



- 43 % des candidats viennent du secteur privé
- 22 % sont sans emploi

## Niveau d'études des candidats EXTERNES



- 44 % des candidats externes ont au moins un niveau BAC (45 % pour les internes)

## VII- RAPPEL DE LA NATURE DES EPREUVES D'ADMISSION

Pour tenir compte de la crise sanitaire et en application décret n° 2021-572 du 10 mai 2021, portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les candidats ont été informés de la suppression pour cette session 2022 de la 2<sup>ème</sup> épreuve sportive au choix (saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation).

**A noter que l'épreuve de course à pied, seule épreuve sportive pour cette session 2022, a été ramenée à 60 mètres au lieu de 100 mètres les sessions précédentes.**

**Epreuve physique** : elle s'est déroulée le **16 septembre 2022** au Stade Marius Virmontois de Port-Jérôme-sur-Seine. Sur les 80 candidats admissibles, **72 candidats** étaient présents.

- **Une épreuve de course à pied** : 60 mètres

*Les candidates enceintes peuvent être dispensées, à leur demande, de l'épreuve physique. Elles devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidates bénéficiant de cette dispense sont créditées d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel elles participent.*

La note la plus basse pour cette épreuve est de : 0

La note la plus élevée pour cette épreuve est de : 18

**La moyenne est de : 8,73**

### Tests psychotechniques

Le 20 octobre 2022, les candidats admissibles ont été convoqués, dans les conditions garantissant leur anonymat, à des tests psychotechniques non éliminatoires, élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique.

Sur les 80 candidats admissibles, **66 candidats étaient présents.**

### Epreuve orale :

Les candidats ont été auditionnés par le jury plénier.

### **Concours externe :**

Un entretien permettant au jury d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques (durée 20 minutes – **coefficient 3**).

### **Concours internes :**

Un entretien avec le jury, **à partir du dossier fourni par le candidat, permettant d'apprécier le parcours du candidat**, sa motivation et sa capacité à exercer des fonctions d'agent de police municipale, ainsi que ses **connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique.** (durée : vingt minutes dont **un exposé liminaire d'au plus cinq minutes ; coefficient 2**).

**63 candidats**, sur les 80 admissibles, se sont présentés à l'épreuve orale.

Les entretiens des candidats se sont déroulés au siège du Centre de Gestion à Isneauville les **25, 29, 30 novembre, et les 1<sup>er</sup> et 9 décembre 2022**. Les candidats ont été auditionnés par 8 membres du jury, un des membres du jury étant absent pour raison médicale.

Avant le début de chaque audition, le Psychologue agréé, membre du jury, a retranscrit les résultats des tests aux membres du jury, permettant à celui-ci de poser des questions ciblées lors de l'entretien.

### Le bilan global des membres du jury

Les membres du jury ont auditionné d'excellents candidats qui ont su démontrer de solides aptitudes professionnelles et une réelle motivation à exercer le métier de Gardien-Brigadier de police municipale.

En général, les candidats internes et les « faux » externes ont, de par leur expérience professionnelle, une bonne connaissance des missions et se projettent parfaitement sur ce type de poste.

Néanmoins, le jury regrette chez certains candidats, toutes voies confondues, un manque évident de préparation.

Le jury était en droit d'attendre de meilleurs résultats des candidats aux concours internes.

Les notes les plus basses s'expliquent par une absence de connaissance des missions d'un Gardien-Brigadier de Police Municipale, des réactions inappropriées face aux mises en situation et des lacunes pour ce qui concerne les institutions publiques et l'environnement territorial.

Type de concours	Note la plus basse	Note la plus élevée	Moyenne
Externe	5	18	<b>11,36</b>
1 <sup>er</sup> concours Interne « ASVP »	7	17.5	<b>11.25</b>
2 <sup>ème</sup> concours Interne « ADS/GAV »	3.5	16	<b>11</b>



## **VIII – DECISIONS DES MEMBRES DU JURY A L'ISSUE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION**

Arrêter la liste des candidats admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours de gardien-brigadier de police municipale – session 2022.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. (article 18 du décret 2013-593).

### **→ TRANSFERT DE POSTES :**

En application de l'article 3 du décret n° 2017-397 du 24 mars 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats de l'un des autres concours ».

**Les membres du Jury décident de transférer 1 des 7 postes non pourvus vers le concours interne (ADS/GAV).**

TYPE DE CONCOURS	CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE	POSTES OUVERTS	CANDIDATS ADMISSIBLES	CANDIDATS PRESENTS A TOUTES LES EPREUVES D'ADMISSION	SEUIL D'ADMISSION	CANDIDATS ADMIS	POSTES NON POURVUS
Externe	134	34	58	43	11.22/ 20	31	3
Interne ASVP	14	10	12	10	11.58 /20	6	4
Interne ADS/GAV	11	5	10	10	11.58 / 20	6	
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>49</b>	<b>80</b>	<b>63</b>		<b>43</b>	<b>7</b>

Les délibérations du jury étant closes, l'ensemble des membres du jury ayant paraphé la liste des candidats admis aux concours internes et externe de gardien-brigadier de police municipale – session 2022, la séance est levée à 17h00.

A Isneauville, le 9 décembre 2022

**La Présidente du jury**  
**HELENE BRIFFAULT**

Le présent rapport du jury peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la publication du procès-verbal fixant la liste des candidats déclarés admis.